

STATIONNEMENT

1. Après avoir arrêté la moto, passer au point-mort, tourner le guidon à fond vers la gauche, placer le contacteur d'allumage sur OFF et retirer la clé de contact.
2. Pour garer la moto, la mettre sur la béquille latérale ou centrale.

Garer la moto sur un terrain ferme et horizontal pour qu'elle ne risque pas de se renverser.
Si l'on doit stationner sur une pente légère, diriger l'avant de la moto vers l'amont pour qu'elle ne risque pas de passer par dessus la béquille ou de se renverser.
3. Verrouiller la direction pour empêcher le vol (page 66).

Le pot d'échappement et le silencieux chauffent beaucoup lorsque la moto est en marche et, même après avoir éteint le moteur, ils restent suffisamment chauds pour provoquer des brûlures.

Veiller à ce que des matières inflammables telles qu'herbe ou feuilles ne viennent pas en contact avec le système d'échappement lors du stationnement.

CONSEILS POUR ÉVITER LE VOL

1. Toujours verrouiller la direction et ne jamais laisser la clé sur le contacteur d'allumage. Cette règle pourtant simple est souvent oubliée.
2. S'assurer que les renseignements sur l'immatriculation de la moto sont exacts et à jour.
3. Ranger autant que possible la moto dans un garage fermant à clé.
4. Utiliser un antivol supplémentaire de bonne qualité.
5. Inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone dans ce manuel et garder toujours celui-ci sur la moto.
Le propriétaire d'une moto volée est souvent identifié par les renseignements qui figurent sur le Manuel du Conducteur.

NOM: _____

ADRESSE: _____

N° DE TELEPHONE: _____